

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2022

INTERDICTION ADDITIFS NITRÉS - (N° 4830)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement met en cohérence la date de fin avec celle proposée à l'article 1^{er} afin d'assurer une interdiction progressive des additifs nitrés à un horizon décent, eu égard aux impératifs de santé publique.